



# Le canard des Chênaies

Mars 2008

## NOS FUTURS

Le forestier de terrain possède cette chance de disposer d'une horloge biologique bien particulière, celle de la vie des peuplements qu'il façonne. Il y a aussi bien sûr nos enfants pour ceux et celles qui ont la chance d'être père ou mère. Ce parallèle me fait réfléchir quand, j'observe, à la place d'une parcelle martelée en ensemencement il y a une quinzaine d'années, des semis aujourd'hui denses qui pointent leurs frondaisons.

L'heure n'est pas à la nostalgie et le temps passé ne revient plus. Notre époque se caractérise par des changements de plus en plus rapides mais aussi brutaux. Notre établissement n'échappe pas à cette règle érigée en diktat dans toutes nos sociétés « évoluées ». Mais alors à quoi se raccrocher, quel rocher ou quelle branche basse dans ce torrent impétueux qui emporte d'abord les plus faibles, les plus fragiles ?

## Sommaire

	Page
Editorial : Nos futurs .....	1
Si la forêt m'était comptée .....	2
Videz les Bureaux .....	2
Vente de Saint Désert : Attaque contre les personnels .....	3
Contrat d'action et volumes .....	4
Entretien annuel .....	5
NBI TO .....	6
Conseil d'Administration .....	7
Brèves .....	10

Dans un premier temps, chacun pense qu'il sera épargné par la crue et que si son voisin a été emporté c'est bien dommage mais que tant que l'on est sur la berge tout va bien malgré tout. Cette tendance à faire le dos rond est entrain, je crois, de devenir la règle chez la majorité d'entre nous avec pour conséquence un repli sur soi et un désintérêt progressif pour notre métier. D'idéal professionnel, voire de passion pour certains, ce métier que beaucoup nous envient encore aujourd'hui se transforme peu à peu en « boulot » de plus en plus spécialisé, compartimenté avec des cloisons toujours plus étanches entre les services, les U.S puis les personnes.

A bien y réfléchir, cette stratégie a pour conséquence de faire disparaître peu à peu l'humain, l'affectif, la capacité d'ouverture au profit d'indicateurs sur le tableau de bord de nos managers. Ces derniers ont quitté les chemins forestiers, perdu de vue la floraison des merisiers, oublié le chant des fauvettes au printemps et l'odeur de l'humus après l'orage. Ils errent sur des chemins de remembrements virtuels où les forêts ne sont plus que de momes étendues céréalières labourées sitôt moissonnées. Ils ont surtout oublié qu'ils n'étaient pas au service de l'ONF mais à celui de la forêt, bien public de la nation et des communes. Les ambitions personnelles alimentées par une gestion des « ressources humaines » profilée ont permis de faire disparaître les plus intègres et la cotation de l'action Hypocrisie s'est envolée vers des sommets jamais atteints.

**A ce jour, accrochons nous à cette idée que nous nous devons de rester au service de la forêt et non à celui de l'ONF. Idéalisme attardé ? Non, pragmatisme et intérêt bien compris : la forêt restera ...elle .**

## Bulletin d'information du

**Snyphen**  
Union  
Syndicale  
**Solidaires**





# Ventes de Saint Désert Les personnels attaqués

Ils viennent donc confirmer la rupture du contrat entre les personnels qui mettent à disposition un bureau et l'ONF. Ceux qui (en plus) louent vraiment un local fort cher apprécieront d'autant. Déjà délégitimée légalement par le décret, la mise à disposition d'un bureau (et les consommations électriques qui vont avec), cette disposition est accentuée les jours de grève, puisque qu'en retirant totalement « l'indemnité de contrainte administrative », l'ONF rompt de fait la location implicite de ce local à l'agent concerné.

Rendez donc vos archives, ne conservez que l'essentiel (téléphone et registre) ; et le reste ira bien quelque part sur un site, un local d'UT ou à la DT.

Et pour commencer, je propose que la prochaine grève soit l'occasion d'un beau va et vient. La veille de la grève, organisons le rapatriement de tout le matériel (PC compris) sur un site ; et revenons le chercher le lendemain. Déjà, ce sera moralement plus juste et de plus, la grève n'en aura que plus d'impact.

Allez, c'est dit !  
Rendez vous à la prochaine !



## Et le mal être ?

Le discours lénifiant de la DG sur le fonctionnement de l'établissement ne peut pas dissimuler les problèmes rencontrés par les personnels, en particulier les personnels administratifs et les cadres. Bien sûr, tout le monde n'est pas stressé, mais les conditions de travail, au fil des objectifs de plus en plus contraignants, des suppressions de postes, des redistributions de fonctions, attisent les conflits, insinuent de l'insécurité dans les esprits. Le printemps sera l'occasion de parler de tout ceci et de le faire savoir à nos partenaires lors d'une action que nous espérons unitaire et ...réussie.

SNUPFEN Solidaires  
R JEANDENAND  
MF de BATTREY  
71100 LA CHARMEE

Le 2 Avril 2008

à MR CHAGNARD  
Chef de l'agence  
SUD BOURGOGNE

Monsieur,

Mercredi 26 MARS avait lieu à ST DESERT en Saône et Loire une vente de bois façonnés.

En début de séance MR PERRIER représentant la société MARGARITELLI demandait une prise de parole, au titre de représentant de la profession. Brandissant une photo montrant une grume mise en vente dans un des lots proposés, il s'en pris de façon assez agressive aux personnels ayant classé cette grume apparemment de mauvaise qualité en déclarant (« si je r entraiss une telle grume sur le parc de ma scierie, j'aurais sûrement de graves problèmes vis à vis de mon patron »)

Il n'est de secret pour personne que le développement de la régie agace la profession, particulièrement les acheteurs locaux. Plutôt que d'exprimer son désaccord vis à vis de la politique de l'Office auprès du chef d'agence présidant la séance, cette personne a préféré de façon assez pitoyable s'en prendre au personnel de terrain : facile !

Les personnels, au cours des différentes réformes et des suppressions de postes ont vu leur charge de travail considérablement augmenter. Néanmoins dans différents domaines, ils ont accepté de nouvelles missions, car, il est vrai, chacune et chacun d'entre nous administratifs ou techniques avons encore une certaine foi et amour du métier. Les cubeurs classeurs font partie de ceux qui se sont investis.

L'effort entrepris n'a pas été reconnu ni récompensé, pire de nouvelles charges et suppressions de postes ont petit à petit conduit à la démotivation croissante de bien des forestiers.

Après l'intervention de cet acheteur, vous avez pris la parole pour répondre à celui-ci. Les personnels présents ont été vivement surpris par votre réponse, en effet votre propos n'a pas été du moindre soutien à leur égard, pour vous il y avait faute et celle-ci, condamnable ne devait pas se reproduire, consignes seraient données !

Il aurait été pourtant facile de répondre à cet acheteur, que pour près de 800m3 sur 114 articles vendus, l'exemple d'un chêne mal classé relevait plutôt d'un mauvais procès d'intention, et que dans la quasi totalité des cas les lots étaient classés conformément aux règles en vigueur. (Pour information le lot cité qui d'après l'acheteur risquait de polluer son parc à grume a eu 6 offres et a été vendu largement au dessus de l'estimation). De plus, avant tout jugement, il aurait été, je pense préférable de s'enquérir auprès des personnels concernés des raisons qui avaient conduit à une mise en vente.

Récemment lors d'une réunion de concertation nous avons évoqué le mal être au travail. Vous nous avez expliqué qu'il était de la responsabilité des managers de conduire leur action avec beaucoup de tact et d'attention, ce ne fut pas le cas dans la situation présente.

A l'avenir nous ne saurons tolérer de telles mises en cause publiques et n'hésiterons pas à exprimer s'il est nécessaire notre vive désapprobation.

Veillez agréer, Monsieur le chef d'agence l'expression de mes salutations distinguées

# Contrat d'action, volumes et non-dit

Le contrat d'action signé entre la DG et la DT BCA mérite un examen attentif. Si les volumes demandés sont globalement stables ; c'est une fois de plus la forêt domaniale qui fera les frais (régénération oblige) des besoins supplémentaires (+ 27 000 m<sup>3</sup>). De plus, et ce n'est pas anodin, les volumes façonnés y seront en augmentation de 18 000 m<sup>3</sup>.

La récente création d'une base de données "Suivi des Ouvertures et des Coupes de régénération" en forêt domaniale avec généralisation en 2008 aux autres forêts gérées s'inscrit dans le droit fil de ces évolutions. De quoi s'agit-il en fait ? Sous le prétexte de « pilotage » des récoltes dans les régénérations, la base de données qui va être établie a pour but :

- De prévenir les rétentions de coupes par les personnels de terrain en inscrivant directement les coupes (et en les anticipant) sur les état d'assiettes. Ce sont les agents patrimoniaux qui devront alors batailler s'ils veulent faire ajourner ou - *horresco referens* - annuler des coupes.
- De vérifier systématiquement que les volumes prélevés sont au moins égaux aux volumes annoncés dans les aménagements et les guides de sylvicultures (les personnels seront-ils rabroués en cas de dépassement ? Normalement ce devrait être le cas.

Dans le même temps, les effectifs vont évidemment décroître - 10 (- 1 %), malgré les bons résultats 2007.

Verra-t-on bientôt, comme c'est le cas en Franche Comté, le service régional d'appui technique reconvoquer les équipes pour remarteler les coupes, au prétexte qu'elles auront eu le marteau trop « léger » ?

Mais si l'on y regarde de plus près, d'autres paramètres entrent en ligne de compte :

- L'augmentation des volumes façonnés en domaniale va impliquer la suppression (de fait) de l'équivalent en temps de plusieurs emplois qui va être retiré des missions de service public pour être redirigé vers une mission directement commerciale.
- Plusieurs autres emplois (3 officiellement) vont être redéployés vers des missions conventionnelles.

Au total donc, BCA va supprimer du service public pas loin d'une vingtaine de postes, soit près de 2% ! C'est une nouvelle fois une belle récompense pour l'esprit d'initiative que l'on demande à chacun. Si l'on calcule bien, il ne faut plus qu'une cinquantaine d'années pour que le pourcentage de personnels occupés à des activités dans le domaine concurrentiel (qui est déjà passé en 20 ans de 19 à 31 %) atteigne 100%. L'ONF sera-t-il alors encore un service lié à l'Etat ? Il faudrait être bien naïfs pour le croire.

On le voit bien, les beaux couplets sur la gestion durable, la performance environnementale, et la survie de l'ONF (on vous comprends, les directeurs, vous n'avez pas le choix !) cachent (mal) le changement progressif, mais complet, de nature de l'établissement et son basculement inévitable à terme vers le démembrement ou la privatisation. La seule question qui reste à trancher, un peu comme pour le déclenchement de la crise bancaire internationale, c'est quand est-ce que cela interviendra ?

VOLUMES, LA PEUR  
S'INSTALLE EN FORÊT...



# Entretien annuel

Cà y est la valse des entretiens annuels reprend. Constructifs pour certains, vague formalité ou mauvais moment à passer pour d'autres, l'entretien annuel est vécu différemment suivant le contexte et « l'ambiance » de travail. Vous êtes un certain nombre à nous interpellier régulièrement sur le sujet. **Alors voilà en quelques précisions et recommandations, l'avis du SNUPFEN :**

□ peut on boycotter l'entretien annuel ? le fait que cette question soit régulièrement posée est un bon indicateur de climat social. La réponse est : **NON** à moins de s'exposer à des sanctions. L'entretien annuel relève d'un texte fonction publique : tout fonctionnaire est tenu à une obligation de présence.

□ l'entretien annuel est l'occasion de faire le point sur les tâches confiées au fonctionnaire (fiche de poste), sur le poids de ces tâches et donc sur la charge de travail. Le SNUPFEN encourage chacun à bien faire mentionner les tâches exercées, leur poids (en jours ou en %) ainsi que les heures supplémentaires effectuées durant l'année échue.

□ Pourquoi faire ? la baisse continue des effectifs entraîne un accroissement régulier des charges de travail. **Pour refuser d'être corvéable à merci, encore faut il pouvoir montrer que « la charrette est pleine ».** L'entretien annuel doit permettre à chacun de le démontrer.

□ L'entretien annuel détermine les objectifs assignés au fonctionnaire. Encore faudrait il que ces objectifs soient compatibles avec une charge de travail acceptable, une qualité de réalisation décente et, pour les techniques

de terrain, avec les aménagements qui prennent normalement en compte la réalité de nos forêts .

□ Un entretien annuel, qui se réduit à décliner les diktats du DG au détriment d'une gestion de qualité et/ou des conditions de travail des personnels, est un dévoiement de la démarche décrite par les textes. En ce sens il est inacceptable.



**Au vu de ce qui vient d'être dit, le SNUPFEN discerne 2 cas de figures :**

□ écoute mutuelle et esprit de négociation  
**« Jouons le jeu »** : description fine de la charge de travail et fixation d'objectifs dans le respect des conditions de travail, de la forêt et des communes forestières.

□ absence de négociation réelle  
**« Faisons court »** : un commentaire pour justifier l'absence de négociation et refus de signer le document final.

La surexploitation, actuelle ou à venir, des personnels et des forêts aura une fin : choisie ou subie ?

## Le SNUPFEN en BOURGOGNE

Secrétaire Régional	Philippe CANAL 03 86 29 43 96	30 rue Saint Pierre	58210 VARZY philippe.canal@onf.fr
Trésorier Régional	Alain BARTHELEMY 03 86 82 8219	MF de Sanvignes	89310 CHATEL GERARD alain.barthelemy@onf.fr
Agence SUD BOURGOGNE	Gilles BOURGEOIS 03 80 20 23 41	Le Bourg	21340 IVRY EN MONTAGNE Gilles.bourgeois@onf.fr
Agence HAUTE CÔTE D'OR	Jean Pierre MOIRET 03 80 93 25 08		21400 CHEMIN D'AISEY Jean-pierre.moiret@onf.fr
NIEVRE	Cyril GILET 03 86 70 20 74	MF de la Bertherie	58400 RAVEAU cyril.gilet@onf.fr
YONNE	Patrick LE DROGO 03 86 62 14 42	8 rue Marcelin Berthelot	89300 JOIGNY patrick.le-drogo@orange.fr

# NBI-TO : LE SNUPFEN DEFEND LES PERSONNELS ET GAGNE !

La DG reprend souvent d'une main ce qu'elle donne (ou pas) de l'autre : primes régie, indemnités d'intérim, loyer MF, habillement, frais d'affranchissement et ...NBI. Sa mesquinerie n'a aucune limite dès qu'il s'agit de l'ONF d'en bas.

Ainsi en 2002 notre bien aimé DG décréta que le corps des TO était impropre à la NBI. De nombreux collègues passaient TO, perdaient la NBI et voyaient leur rémunération baisser.

Il fallut donc ramener la direction dans le droit (chemin) : en 4 ans le SNU a accompagné une quarantaine d'adhérents dans leurs recours aux tribunaux administratifs. Un recours sur deux fut gagné. SNUPFEN et DG firent donc appel des décisions des TA au Conseil d'Etat.

Le 26 juillet 2007, le Conseil d'Etat donne raison au SNUPFEN : « le bénéfice de la NBI n'est pas lié au grade mais dépend uniquement de l'exercice des fonctions qui y donnent droit ». **Le 30 octobre 2007, la DRH signe un**

## Nos représentants réagissent

Monsieur le directeur,

Suite aux menaces de sanctions émises par la direction générale à l'encontre de nos collègues de la DT sud ouest ; suite au faible niveau de recrutement prévu en 2008, qui ne compensera pas les nombreux départs prévus notamment sur notre DT ; suite à la non application des décisions du CTPT BCA par certains directeurs d'agence (agrément armement, étude charges de travail), nous vous informons que nous n'assisterons pas à la réunion DT/représentants des personnels du 10 avril 2008 à Troyes

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le SNUPFEN Solidaires Bourgogne

Philippe Canal

arrêté qui rétablit dans leur droit tous les TO dans cette situation afin qu'ils retouchent leur NBI.

- De cette belle victoire tirons quelques enseignements :
- pour faire respecter ses droits ...il faut se battre : merci aux collègues qui l'ont fait ; mettre sa boîte au tribunal est une décision difficile.
  - pour se battre, il faut une organisation et des moyens : suivi et rédaction des recours, conseils, frais de justice (3000 € pour une affaire au Conseil d'état). Le SNUPFEN et son service juridique ont répondu présents avec efficacité.

Nous continuerons d'exiger de la direction qu'elle respecte les droits de tous les personnels. Si ça n'est au titre de la simple justice sociale, qu'elle le fasse au moins au titre de l'efficacité : au final combien cette affaire aura-t-elle coûté à l'Etablissement ? 4 ans de combat juridique, démotivation, rétablissement des personnels dans leurs droits...

La direction trouvera toujours le SNUPFEN et ses adhérents pour défendre toutes les catégories de personnels.

Pour mener cette action à bien, nous avons besoin bien sûr de votre confiance au travers de vos votes aux élections mais aussi de votre soutien au travers de votre adhésion au syndicat. N'hésitez plus, venez renforcer l'organisation qui oeuvre au quotidien pour la forêt et ses personnels.



# Au Conseil d'administration du 27 mars 2008

La présentation du compte de résultats 2007 apporte, avec un budget équilibré un répit à l'ONF, mais fragile avec une forte augmentation du chiffre d'affaire bois (+51 m€) liée au marché ainsi qu'à la mise en marché de 270 000 m<sup>3</sup> façonnés supplémentaires (L'augmentation des volumes façonnés a forcément engendré une utilisation importante du temps des personnels d'au moins 30 emplois au détriment du service public), une stagnation de la masse salariale et 226 emplois de moins que prévu en raison, en particulier du transfert au conseil général 06 des forestiers sapeurs et de leur encadrement.

Le DG s'est félicité des bons résultats, tout en incitant à la prudence vis-à-vis des cours pour 2008 (indiquant qu'il fallait que l'ONF renforce son assurance via les provisions pour faire face à des événements climatiques), et en précisant qu'une part du résultat était due à la réforme interne. (Moins de personnel, efficacité interne et efficacité des recouvrements). Ses remerciements aux personnels se sont accompagnés de la promesse d'une prime de 200€ uniforme pour tous. Le calendrier de passage de tous les C techniques en B sera annoncé dans les instances appropriées. Par ailleurs, il relancera le projet d'intéressement auprès des tutelles.

**La politique de la DG est soutenue par les COFOR** mais elles veulent donner de la visibilité pour les nouveaux élus, et attendent que mesures du Grenelle soient rapidement opérationnelles sur le plan financier ; par contre, **le Ministère des finances** a bien constaté que le nombre d'emplois diminue, mais que la masse salariale reste stable, soupçonnant la DG de « charger la barque » par des recrutements de cadres. Le redressement ne repose que sur le marché bois (35 % des recettes) ; Il faut être prudents, car les tendances 2008 sont moins optimistes. L'Etat ne doit pas en profiter pour se désengager. La direction de l'ONF accepte un peu facilement le gel de 3 millions d'euros par l'Etat sur le versement compensateur dans le cadre de la LOLF.

**Le Grenelle de l'Environnement** a été largement évoqué, à travers le détail des mesures prévues par le plan d'action forêt et ses prévisions de financement (dont la plupart des administrateurs redoutent le gel en raison du plan d'austérité gouvernemental). Ces propositions s'articulent autour d'une proposition de mobilisation complémentaire <sup>1</sup> (label de construction bois, modernisation de scieries, fonds de développement du bois matériau, mesures fiscales, regroupement de gestion, modes de transport des bois, connaissance des milieux, reconnaissance des services apportés par la forêt, adaptation au changement climatique, etc.). Le tout sera décliné régionalement. Il y

aura une loi de programmation pour faire passer les propositions du Grenelle dans les textes.

<sup>1</sup> **L'augmentation de mobilisation prévue par le Grenelle se situe à 12 millions de m<sup>3</sup> en 2012 et 21 en 2020. dont 9 Mm<sup>3</sup> de BO et 12 de BI. Les fonds prévus pour la mobilisation sont destinés à l'animation, les infrastructures, l'investissement en matériel, et la mobilisation est censée créer 8000 emplois directs et 40 000 globalement.**

**Achat du bâti domanial par l'ONF** : Il y a 4400 immeubles, dont 40 % sont propriété de l'ONF, 55 % domaniaux et 5 % sont loués ou mis à disposition. L'ONF veut racheter les maisons domaniales pour d'après la DG moderniser et rationaliser le parc. Le **Ministère de l'Ecologie** recommande la prudence sur cette politique, en particulier sur la rénovation, car nombre de ces maisons hébergent des colonies de Chiroptères protégées et menacées en France.

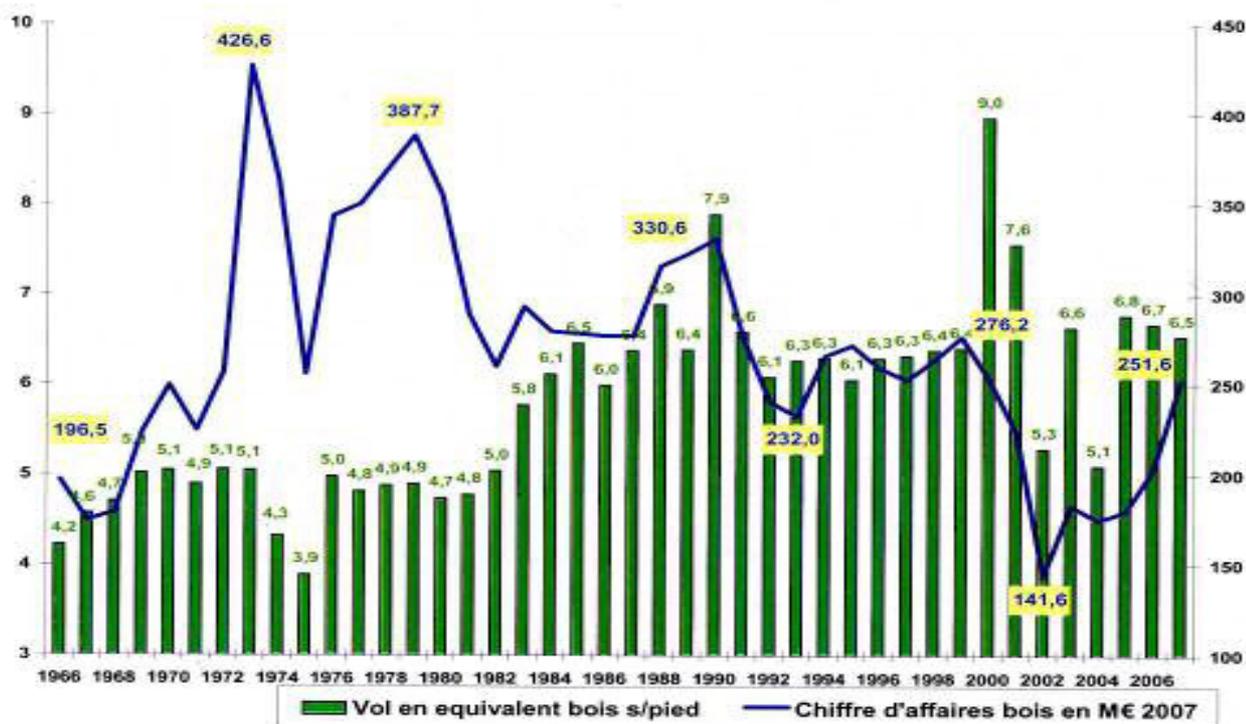
Le **SNUPFEN** qui avait, il y a plus de 25 ans, proposé un projet global permettant de mieux gérer le patrimoine des MF, en s'inscrivant dans les changements sociétaux (réhabilitation, réservation de logements en milieu rural, aides au logement, a demandé que cette politique respecte un patrimoine utile à la présence de l'ONF, en particulier dans les zones de fort loyer, ou les zones rurales très défavorisées. De plus, il ne faut pas d'incidence sur la nécessité absolue de service, par de prétexte pour faire payer des loyers.

**Une communication sur les marchés du bois était ensuite présentée** (voir graphiques ci-après) :

**Les volumes de bois mobilisés en 2007 dans les forêts publiques se sont élevés à 14.7 Mm<sup>3</sup> (14.6 en 2006), dont 6.6 Mm<sup>3</sup> de bois issus des forêts domaniales et 7.9 Mm<sup>3</sup> issus des forêts des collectivités (dont 1.3 délivrés pour l'affouage ou l'autoconsommation).**

- Une forte consolidation de la reprise générale des cours, revenant au niveau de 1999 (mais inscrits dans la baisse tendancielle de 1% par an).
- Le démarrage effectif de la mise en œuvre des contrats d'approvisionnement.
- L'augmentation des volumes façonnés
- Le DG a indiqué que les premières tendances 2008 étaient à la baisse.

### Annexe n° 3 : Historique 1966-2007 volume et chiffre d'affaires bois domaniaux rapportés en euros constants 2007



Source : D 1-8 hors DOM et menus produits, transposé en volume équivalent bois s/pied (environ 2 ME / an)  
 Valeur de l'euro actualisée sur la base INSEE (1 F 1966 = 1,16 € 2007)



#### Filiale Bois énergie

Malgré un démarrage très lent des chaufferies, un renchérissement de la matière première dû aux cours du bois et à la demande des particuliers, les objectifs en volume sont atteints (28 contrats pour 66 000 tonnes), mais une défaillance financière plombe les comptes (- 117 000 €). A noter que les COFOR font leur entrée en tant qu'actionnaires. Les perspectives 2008 tablent sur l'effet Grenelle de l'Environnement, le démarrage du projet des COFOR 100 chaufferies bois et sur la conversion des industriels.

#### Projet FUTUROL

Le programme FUTUROL pour lequel l'ONF a été sollicité par les pouvoirs publics vise à la mise au point et à la commercialisation d'un procédé permettant la production de bio éthanol à partir de la biomasse lignocellulosique par voie enzymatique.

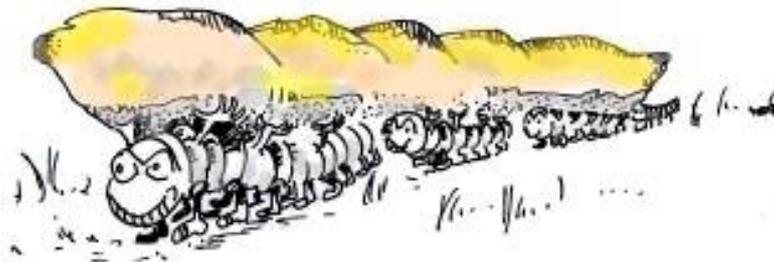
Rappel : L'ONF fera partie d'un pôle au sein duquel se retrouvent l'INRA, l'institut Français du Pétrole, le Crédit Agricole, les Producteurs de betteraves et Total (entre autres). La participation annuelle d'ONF filiales serait de 500 000 euros. Le **SNUPFEN** a indiqué ce projet était intéressant vis-à-vis de la recherche scientifique et technologique, il y avait plusieurs aspects négatifs :

- Sur la forme, une fois de plus ce projet arrive au CA alors que l'information est déjà connue par la presse spécialisée.
- Une éthique globale inacceptable, car l'augmentation des consommations de carburants (+5.5% par an pour le fuel, dont on consomme actuellement 30 millions de tonnes par an en France) montre que l'on cherche à faire des biocarburants pour permettre aux gros pollueurs de continuer à circuler.
- L'Europe revient sur son engagement de 10% de biocarburants en 2020, en raison de leur bilan environnemental très moyen et contesté. D'ailleurs, de nombreux pays dévastent leurs forêts pour les produire (Brésil avec la canne à sucre, Indonésie avec le palmier).
- Enfin, et surtout, les démographes et économistes du développement durable alertent sur le danger de mobiliser des terres arables alors que des millions d'humains sont sous alimentés (On brûle du blé dans les chaudières).

(nota : pour « éponger » la seule augmentation annuelle de la consommation de carburants nécessiterait 16 millions d'ha de cultures ligneuses transformées en biocarburants)

## Le blé, bientôt une denrée rare ?

LA PROCESSIONNAIRE DU PAIN, FLEAU DES BOULANGERIES...



Furent examinés également, le marché pour les **nouvelles bases de données informatiques (SAP)** (l'extension de l'ensemble logiciel interactif centralisé déjà développé par Ginnco et Cedre aux prestations (conventions et travaux) et enfin le relèvement des Seuils de compétences du DG pour les marchés sans passer par l'autorisation du CA à hauteur de 3 millions qui fut adopté malgré notre opposition.

René MONTAGNON 30 mars 2008



**Snyupfen**  
Union Syndicale  
Solidaires

# BULLETIN D'ADHESION

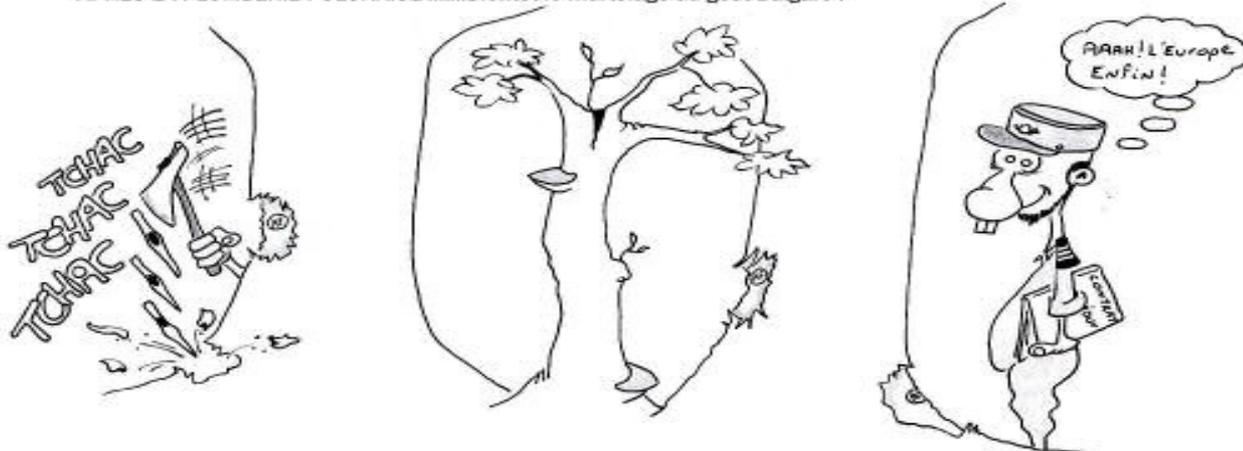
NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_  
 Date de naissance \_\_\_\_\_ Grade \_\_\_\_\_  
 Adresse postale complète (n° et rue, s'ils existent) \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Tél \_\_\_\_\_ Mel \_\_\_\_\_

Ce bulletin est à renvoyer accompagné de la cotisation à :  
 Alain BARTHELEMY - MF de Sanvignes - 89310 CHATEL GERARD - Tel/Fax 03 86 82 82 19  
 Vous pouvez également régler votre cotisation de manière fractionnée avec le prélèvement automatique -  
 Téléphoner au Trésorier Régional qui vous enverra l'imprimé nécessaire.  
 ATTENTION : L'adhésion n'est effective qu'après le versement de la cotisation ou signature de l'autorisation de P.A.C.

Rappel : 66 % des cotisations syndicales sont déductibles du montant des impôts

## Après une tentative avortée dans la Nièvre, la DG prépare t'elle des charters de marteleurs ?

APRES LA PLOMBERIE POLONAISE .....Bientôt le martelage au goût Bulgare !



## Brèves... (parce que, des fois, ça énerve)...

### Anne ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? Ou du bon usage des courriels.

De : Responsable  
A : chefs de projets  
Heure : 11 h 45  
Objet : état d'avancement des projets

Pourriez-vous me dire à quelle heure je peux vous appeler dans l'après midi pour faire le point sur l'état d'avancement des dossiers.

Commentaire : encore un qui croit que tout le monde est sur le réseau et a l'œil rivé sur l'arrivée des messages en n'attendant que ça.

### La phrase du mois

On la trouve dans la bouche d'un Maire d'une commune viticole très, très renommée, accessoirement propriétaire d'une forêt importante. Apprenant que l'agent patrimonial qui gère sa forêt allait récupérer suite à suppression de poste, de nouvelles forêts, portant à 19 le nombre d'unités gérées par ses soins :

**« Ah, ben vous, vous êtes pire que les curés avec leurs paroisses qui s'agrandissent chaque année ! »**

Le collègue aurait pu lui répondre que si les voies du seigneur étaient impénétrables ; celles de notre DG par contre étaient très claires...

### Habillement : De l'art des économies

Les personnels qui doivent partir en retraite avant le 31 décembre 2008 n'auront pas droit à la dotation de première mise ni à la dotation spéciale de 100 points. Un collègue de Sud Bourgogne ayant demandé à son Agence d'en bénéficier se l'est vu confirmer.

Or, dans la note de présentation devant le comité technique paritaire central du janvier 2008, la direction générale a rappelé que la dotation de première mise correspondait au remplacement des dotations non fournies au titre des années 2006 et 2007 :

« La livraison 2008 : la dotation et le contenu de la première mise

### I-1 La dotation

Comme cela a été indiqué à plusieurs reprises, la livraison 2008 sera constituée :

#### Au titre de l'habillement 2006 et 2007 :

- d'une première mise 2008 (tous personnels).
- d'une dotation libre exceptionnelle de 100 points (personnels techniques et ouvriers forestiers postes tuilés).

#### Au titre de l'habillement 2008

- d'une dotation libre partielle de 100 points (personnels techniques et ouvriers forestiers postes tuilés).

Encore un tour de passe passe qui permet à la D G de s'exonérer de près de deux centaines de dotations pourtant dues au titre de l'habillement 2006 et 2007, période où les intéressés étaient en position d'activité.

### Grenelle de l'Environnement

L'ONF n'est même plus dans la liste des effectifs de la police de l'eau (pourtant nous sommes compétents). C'est peut-être à rapprocher des problèmes de galons. Nous ne sommes cités nulle part dans ce document qui ne parle que de gestion durable.

La gestion ONF ne le serait-elle plus ? Ou bien plus simplement, l'image de producteur de bois est telle en train de s'imposer à nos gouvernants à tel point que les missions de service public, pourtant définies par eux-mêmes, deviendraient anecdotiques ? Prochaine disparition : La chasse ? Pas de danger, ça rapporte encore pas mal...



COTISATIONS 2008			
Grade	Cotisation annuelle	Cotisation restante après déduction des 66%	Coût mensuel après déduction
ATF	132,00 €	44,88 €	3,74 €
ADJ. Adm			
ATFP	144,00 €	48,96 €	4,08 €
CDF			
ADJ. Adm 2 <sup>è</sup> cl			
CDFP	156,00 €	53,04 €	4,42 €
ADJ Adm 1 <sup>ère</sup> cl			
TO	168,00 €	57,12 €	4,76 €
TSF	180,00 €	61,20 €	5,10 €
SACN			
TPF	204,00 €	69,36 €	5,78 €
SACS			
CTF	216,00 €	73,44 €	6,12 €
SACE			
CATE	240,00 €	81,60 €	6,80 €
AttAdm	252,00 €	85,68 €	7,14 €
IAE	264,00 €	89,76 €	7,48 €
Att. Adm de 2 <sup>è</sup> cl	288,00 €	97,92 €	8,16 €
IDAE	336,00 €	114,24 €	9,52 €
Att. Adm de 1 <sup>ère</sup> cl	348,00 €	118,32 €	9,86 €
IGREF			
Chargé de Mission	420,00 €	142,80 €	11,90 €
ICGREF, IGGREF			

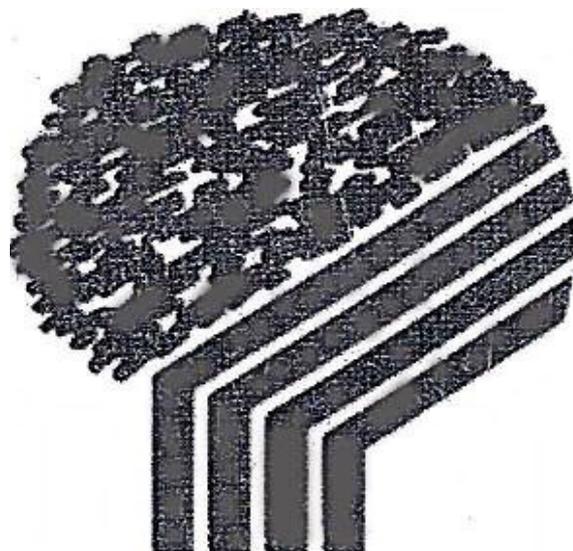
**Election  
CTPC,  
n'oubliez pas  
de voter !**



**1966**



**1990**



**2008**

